REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN -=-=-=-=-=-=-=-=- COMMUNE DE BOURG SAINT CHRISTOPHE =-=-=-=-=-=-=-=-=	DECISION° 2026-32b Marché Fourniture et pose des illuminations de Noël

Le Maire de Bourg Saint Christophe,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2026, donnant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 100 000 euros HT »,

Vu le code de la commande publique,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de fourniture et pose des illuminations de Noël à la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES pour un montant de 9 863 euros HT.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Ain,
- Le comptable public.

Fait à Bourg Saint Christophe, le 16 octobre 2026

Le Maire,

Bernard PERRET

MAIRIE DE BOURG ST CHRISTOPHE * AIN *

Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20261016-DEC202632b-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

le 30/10/2026

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355